

De la Navigation
DE
L'AMAZONE

RÉPONSE

A UN MÉMOIRE DE M. MAURY

OFFICIER DE LA MARINE DES ETATS-UNIS,

PAR M. DE ANGELIS

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT HISTORIQUE ET
GÉOGRAPHIQUE DU BRÉSIL, DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRA-
PHIE DE PARIS, DE LONDRES, ETC., ETC.



MONTEVIDEO.

IMPRIMERIE DU RIO DE LA PLATA.

1854.

G. A. de B. Ferreira



A Sa Majesté D. PEDRO II,

Empereur Constitutionnel et Défenseur Perpétuel
du Brésil.

En quittant Rio de Janeiro, sous l'impression de l'accueil bienveillant que Votre Majesté Impériale daigna me faire, j'emportai avec moi le désir de lui en témoigner publiquement ma reconnaissance, et, sans mesurer mes forces, j'ai saisi la première occasion qui s'est présentée pour le satisfaire.

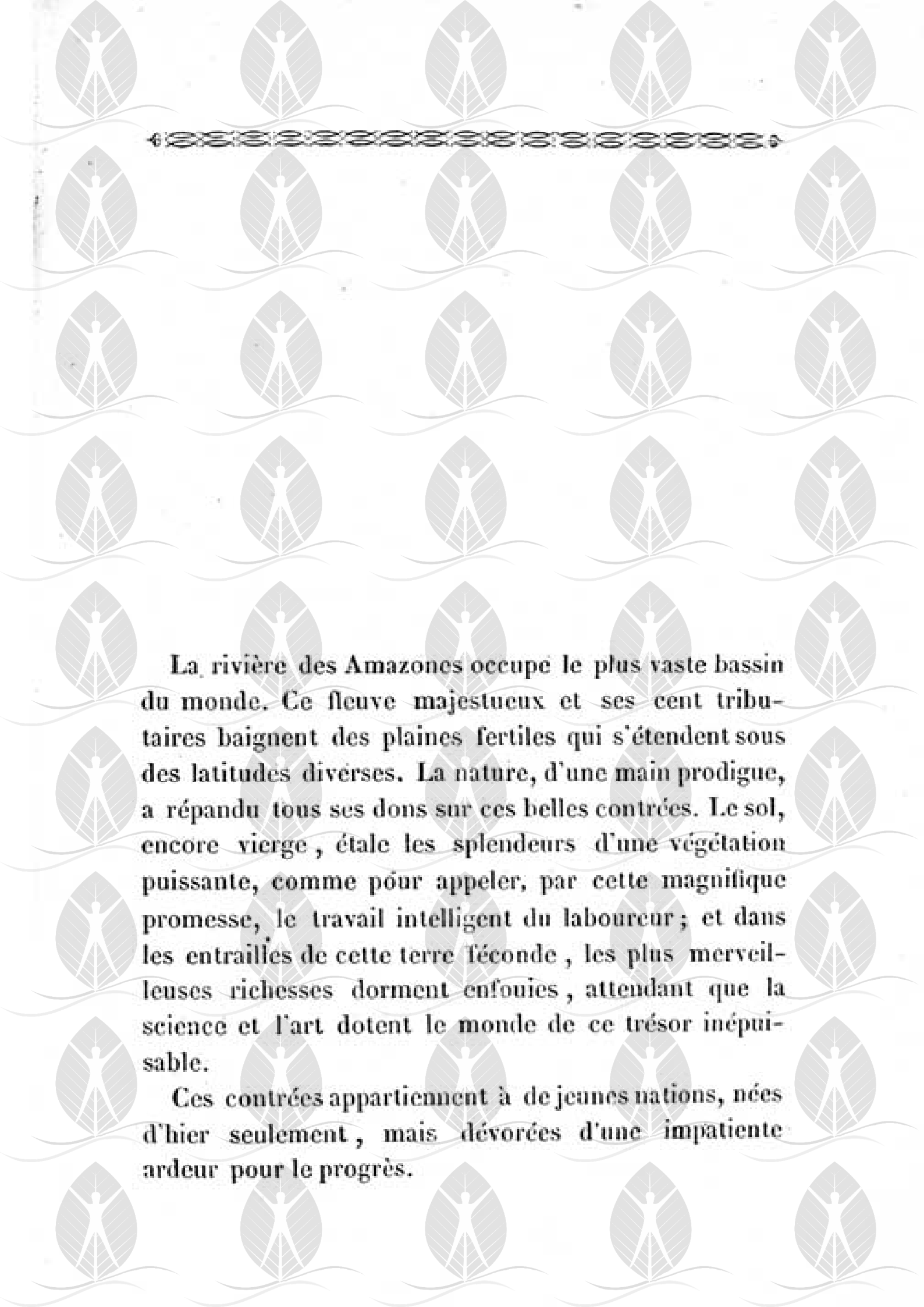
Je prie Votre Majesté de ne voir, dans le petit ouvrage que je prends la liberté de déposer au pied de son trône, que l'hommage qu'il me tardait de rendre aux vertus qui l'entourent, et qui font de Votre Majesté Impériale le modèle achevé d'un Prince sage, libéral et éclairé.

Puisse le Brésil jouir longtemps des bienfaits d'une administration qui est destinée à l'élever au degré de prospérité et de grandeur auquel il est appelé par les dons dont il a plu à la Providence de le combler ! Ce sont les vœux que ne cessera de faire celui qui a l'honneur d'être ,

De Votre Majesté Impériale ,

Le très humble et obéissant serviteur

P. DE ANGELIS.

The background of the page is a repeating pattern of stylized, teardrop-shaped leaves. Each leaf contains a white silhouette of a human figure with arms raised in a 'V' shape. The leaves are arranged in a grid, with a decorative horizontal line of small, repeating motifs separating the top two rows from the rest of the page. The text is centered and overlaid on this pattern.

La rivière des Amazones occupe le plus vaste bassin du monde. Ce fleuve majestueux et ses cent tributaires baignent des plaines fertiles qui s'étendent sous des latitudes diverses. La nature, d'une main prodigue, a répandu tous ses dons sur ces belles contrées. Le sol, encore vierge, étale les splendeurs d'une végétation puissante, comme pour appeler, par cette magnifique promesse, le travail intelligent du laboureur; et dans les entrailles de cette terre féconde, les plus merveilleuses richesses dorment enfouies, attendant que la science et l'art dotent le monde de ce trésor inépuisable.

Ces contrées appartiennent à de jeunes nations, nées d'hier seulement, mais dévorées d'une impatiente ardeur pour le progrès.

Appeler l'émigration européenne, fonder sur les bords de ces innombrables rivières des colonies agricoles, telle est l'œuvre entreprise par l'empire du Brésil et les républiques du Pérou, de Bolivie, de Venezuela de l'Equateur et de la Nouvelle-Grenade; œuvre immense, qui ne peut s'accomplir que sous l'influence bienfaisante de la paix.

L'union entre les Etats dont l'Amazone arrose le territoire, peut seule leur permettre d'appeler, par des mesures sages et libérales, la population dans ces vastes déserts, et d'établir une navigation active sur cette grande artère qui part du cœur de l'Amérique du Sud. Cette union étroite, fondée sur une communauté d'intérêts, est une condition nécessaire au progrès et à la sécurité de ces Etats.

Les richesses que renferme le bassin de l'Amazone doivent naturellement exciter la convoitise; les nations les plus puissantes ne sont point à l'abri de pareilles tentations. L'union conjurera ce danger.

Un citoyen des Etats-Unis remonta, il y a trois ans, quelques-uns des affluents de ce grand fleuve; la vue de tant de trésors encore inconnus éveilla cette ambition nationale qui dans le cœur d'un américain n'est jamais tout à fait endormie; la vallée de l'Amazone lui parut plus digne encore que le Texas de l'honneur d'une annexion aux Etats de la République; il trouva qu'une aussi riche contrée figurerait parfaitement entre cette perle des mers qu'on appelle Cuba, et cette mine d'or

qu'on appelle le Mexique; et, dans son ambitieuse pensée, il enrichit d'avance le drapeau de l'Union d'une étoile nouvelle.

Ce ne sera pas la faute de M. Maury, si ce rêve ne devient pas une réalité.

A peine de retour dans sa patrie, il publia un mémoire destiné sans doute à exciter chez ses compatriotes cette fièvre d'expansion, dont les expéditions malheureuses contre Cuba ont été les plus récents accès. Cet ouvrage, qui a été répandu à profusion dans l'Amérique du Nord a pour titre : *L'Amazonie ou les côtes atlantiques de l'Amérique du Sud.*

Dans son enthousiasme, M. Maury ne se contente point de peindre les splendeurs de ces contrées, il prête encore à cette belle nature les trésors de sa vive imagination; tous les ruisseaux roulent des paillettes d'or sur un lit de diamants. Puis, avec la même fécondité d'invention, il montre le Brésil élevant une muraille inaccessible autour de ce jardin du monde, enfouissant ses richesses pour les dérober aux regards des autres nations, barricadant ses portes au commerce, à l'industrie et au progrès, il soutient que tous les pavillons doivent naviguer librement sur le fleuve brésilien, et laisse entrevoir le jour où l'Union indignée, viendra, au nom de la civilisation qu'elle seule sans doute représente, au nom du droit des gens, prouver à l'empire du Brésil qu'il n'a nullement le droit de commander sur son propre territoire.

La presse européenne a flétri avec sévérité les théories étranges de M. Maury, et stigmatisé l'égoïsme qui se cache hypocritement sous les dehors d'un faux amour pour l'humanité.

Nous avons cru utile de répondre au mémoire de M. Maury.

Les récriminations ne sont pas de notre goût ; les reproches acerbes n'ont jamais rien prouvé ; la violence de langage ne sied pas à celui qui invoque la raison.

Mieux vaut signaler l'erreur avec calme, et prouver que les théories aventureuses, qu'on proclamait au nom du droit, sont en révolte ouverte contre la justice et le droit. C'est ce que nous avons essayé de faire.

Pour réfuter le mémoire de M. Maury, il fallait choisir entre deux moyens :

Le prendre corps à corps, le poursuivre sans jamais l'abandonner sur tous les terrains qu'il a choisis. Ce n'était point chose aisée. M. Maury appartient un peu à l'école de ce rhéteur, dont parle Quintilien, qui résumait les règles de son art dans ce seul mot : *Obscurcissez*. Il confond les idées les plus contradictoires, il invoque en même temps le droit et la force ; tantôt il se fait le défenseur des républiques hispano-américaines qui certes ne l'ont point chargé de cette tâche inutile ; tantôt c'est au nom de sa propre patrie qu'il menace. Suivre M. Maury dans tous les détours où il s'égaré, c'était risquer de s'y égarer avec lui.

Nous avons préféré prendre la route qu'il avait du reste lui-même indiquée quand il invoquait le droit des gens.

Exposer d'une manière précise les principes du droit international sur la navigation des rivières ; en déduire les conséquences relativement aux Amazones ; c'était réduire à néant les théories contraires au droit international.

Définir la vérité, n'est-ce pas réfuter l'erreur ?

Telle est la marche qui nous a paru la plus claire, la plus simple et la plus concluante : c'est celle que nous avons adoptée.

Montevideo, 4^{er} novembre 1854.



I.

Du droit des gens.

Quand l'esprit s'arrête sur une question de droit international, il est frappé d'un étrange phénomène. Il remarque, à côté des principes les plus clairs, l'absence d'un code qui les formule. L'humanité a toujours cherché à donner une forme concise et claire aux prescriptions de la justice ; chaque société politique, à peine sortie de l'époque critique de la formation, énonce les principes qui la régissent, définit les droits et les devoirs des citoyens qui la composent, et tend, par un effort continu, à établir les rapports entre deux choses éternellement distinctes et éternellement unies par d'intimes relations, le droit et le fait. Chaque nation a donc ses lois, qui règlent d'une manière absolue les rapports des citoyens entre eux. Les rapports des nations

entre elles ne sont régis par aucun code. N'y a-t-il donc point des principes incontestables qui dominent les relations de nation à nation ? Le nier, ce serait nier l'humanité tout entière et Dieu lui-même.

Le droit des gens, le droit international, c'est le droit naturel appliqué aux nations entre elles : et cela est si vrai que les juriconsultes romains semblent n'admettre aucune différence entre le droit naturel privé et le droit naturel des gens. Ils confondaient les nations, personnes morales, avec les individus ; mais leur erreur même consacre ce principe : que la source du droit des gens, c'est le droit naturel.

Le droit naturel n'est non plus formulé dans aucun code, dans aucune charte ; et cependant qui songe à en nier l'existence ? Un hardi novateur, un des esprits les plus vastes que le monde ait produits, Bentham, essaya au siècle dernier de soutenir, en face du genre humain, que le droit naturel était un rêve, que les *principes, le droit, la conscience, la loi naturelle* n'étaient que des choses vides et creuses. Frappé de l'union fatale et nécessaire qui existe entre le bonheur et la pratique des principes de justice éternelle, il confondit l'effet avec la cause, détrôna la justice, et proclama qu'il n'y avait qu'un principe vrai : *l'utilité*. Après avoir assis, dans un remarquable ouvrage (1), les bases

(1) *Déontologie ou science de la morale*, par Jérémie Bentham.



AVISO

**DEVIDO AO TAMANHO ORIGINAL DO DOCUMENTO.
NÃO FOI POSSÍVEL DISPONIBILIZAR O SEU CONTEÚDO
NA ÍNTEGRA. PARA TER ACESSO AO ARQUIVO DIGITAL
COMPLETO, POR FAVOR, ENTRAR EM CONTATO COM A
GERÊNCIA DE ACERVOS DIGITAIS NO
CENTRO CULTURAL DOS POVOS DA AMAZÔNIA.**

FONE: (92) 2125-5330

FAX: (92) 2125-5301

EMAIL: ACERVODIGITALSEC@GMAIL.COM



**Secretaria de
Estado de Cultura**



**CENTRO CULTURAL DOS
POVOS DA AMAZÔNIA**